

Rapport d'évaluation

**Évaluation des programmes
d'Informatique
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC) 420.01
et à l'attestation d'études
collégiales (AEC) 901.91**

au Collège Lionel-Groulx

Décembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation des programmes de DEC en *Techniques de l'informatique* (420.01) et d'AEC en *Techniques de micro-informatique* (901.91) offerts par le Collège Lionel-Groulx s'inscrit dans l'opération, plus vaste, d'évaluation des programmes d'*Informatique* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui dispensaient ces programmes en 1993-1994.

Les rapports d'auto-évaluation, dûment adoptés par le conseil d'administration du Collège, ont été préparés conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Un comité visiteur les a analysés et a effectué une visite au Collège les 27 et 28 avril 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports par des échanges avec la direction du Collège, les comités d'évaluation, les professeurs et des étudiants des programmes. La Commission désire souligner la bonne collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite. Elle en remercie le Collège.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des rapports d'auto-évaluation soumis par le Collège, analyse complétée par les constatations issues de la visite qu'elle y a effectuée. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation des programmes selon les cinq critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études - Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique*, Québec, août 1994, 61 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Robert Benoît, directeur de l'intégration de l'environnement informatique à l'Hydro-Québec; M. Bernard Boucher, professeur d'informatique au Cégep de Jonquière; M. Alain Lachance, professeur d'informatique au Collège Ahuntsic; M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

Le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* est offert au Collège Lionel-Groulx depuis 1968. Dans sa mise en œuvre, ce programme est articulé autour de quatre «fils conducteurs» : l'analyse, les bases de données, les réseaux et l'environnement graphique. Il privilégie l'environnement micro-ordinateur ainsi que l'utilisation de plusieurs plates-formes matérielles et logicielles (Unix, Windows, Novell). Visant à préparer au travail dans les PME principalement, il se propose, explique le rapport d'auto-évaluation, de «former un technicien polyvalent dans le développement d'applications plutôt qu'un technicien spécialiste en programmation».

En 1992, le département d'*Informatique*, jusqu'alors situé dans le bâtiment principal, a été déménagé au pavillon d'ordinique du Collège. Ce bâtiment, localisé sur le campus du Collège, accueillait déjà les programmes en Technologies du génie électrique et de Technologies du génie industriel. En septembre 1993, l'option informatique industrielle était introduite dans le programme³.

Douze semaines de la dernière session du programme sont exclusivement consacrées à un stage, non rémunéré, en entreprise. Les nouvelles inscriptions ont eu tendance à augmenter ces dernières années : environ 40 aux sessions d'automne 1990 et 1991, plus de 70 aux sessions d'automne 1992 et 1993, puis 92 à la session d'automne 1994. En 1993-94, année de référence de l'auto-évaluation, le corps professoral affecté au programme se composait de 11 personnes, dont 9 à temps plein.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation portera sur l'option en informatique de gestion seulement, en raison de la date d'implantation trop récente de l'option en informatique industrielle⁴. Cette évaluation amène la

3. Après une 1^{re} année de tronc commun, les étudiants ont le choix entre deux options : informatique de gestion et informatique industrielle. Actuellement, un seul autre cégep offre cette deuxième option : celui de Lévis-Lauzon.

4. L'année de référence de l'évaluation, 1993-1994, coïncidait en fait avec l'année d'implantation de l'option en informatique industrielle.

Commission à reconnaître que le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* offert par le Collège Lionel-Groulx est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus. La Commission a remarqué le dynamisme du corps professoral ainsi que le mal qu'il se donne pour bien connaître le marché du travail et assurer la cohérence du programme.

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché de l'emploi.

Les professeurs du département d'*Informatique* sont à l'écoute des besoins du créneau du marché du travail qui est visé par le programme. Pour ce faire, ils utilisent deux sources d'information : l'évaluation des stagiaires faite par les employeurs et des rencontres bisannuelles avec ces derniers. Ces rencontres permettent de compléter et préciser l'information obtenue dans les évaluations de stagiaires et de s'informer des derniers développements technologiques dans l'entreprise. De plus, les professeurs tiennent compte du point de vue de leurs étudiants pour vérifier le degré de correspondance entre la formation offerte et les attentes du marché. Ces commentaires sont surtout recueillis à l'occasion des stages, notamment lors des visites sur place des professeurs chargés des stages et lors des rencontres en groupe pour faire le point au milieu puis à la fin des stages. Les objectifs généraux du programme ont été re-précisés, ré-agencés et complétés en fonction des éléments d'information ainsi recueillis.

Par ailleurs, la Commission rejoint deux des conclusions du rapport d'auto-évaluation. Elle *suggère* que des mesures soient prises pour que soit assuré un meilleur suivi des diplômés et finissants au sortir du programme. De plus, la Commission invite le Collège à poursuivre sa réflexion relativement à l'adéquation entre, d'une part, les objectifs et le contenu du cours *Développement d'applications en COBOL* (420-411) et, d'autre part, les objectifs généraux assignés au programme tel que mis en œuvre au Collège Lionel-Groulx.

Enfin, la Commission a bien noté que, même si le taux de placement des diplômés (et des finissants) est supérieur à celui suggéré par les statistiques fournies dans le rapport d'auto-évaluation, le

Département se proposait d'«atteindre un meilleur taux de placement». Elle l'encourage à mettre en application cette intention.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

La grille de cours est bien adaptée et régulièrement améliorée. Les professeurs suivent de près l'évolution de leur discipline et sont aussi très attentifs aux remarques des étudiants si bien que, au besoin, ils n'hésitent pas à revoir la façon de présenter la matière dans un cours, à repenser le contenu d'un cours, voire à déplacer certains cours dans la grille. Par exemple, le langage de programmation «C» a remplacé le langage Pascal dans les cours *Programmation I* et *Programmation II* (420-101 et 420-201) ou, encore, le cours *Anglais de l'informatique* (604-317), quasiment indispensable puisqu'une bonne partie des manuels et des logiciels utilisés sont rédigés en anglais, a été déplacé de la 2^e session – place suggérée par le Ministère – à la 1^{re}.

La charge de travail est bien répartie à l'intérieur des sessions – tout en respectant et reflétant l'importance relative des différents cours –, ainsi que d'une session à l'autre. Le département d'*Informatique* se préoccupe des réactions des étudiants sur ce point et s'efforce de maintenir à un niveau raisonnable la charge réelle de travail personnel demandée aux étudiants. Cette réalité a été confirmée par les étudiants rencontrés.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et aux caractéristiques des étudiants. On note un très bon niveau de collaboration entre le département d'*Informatique* et les autres départements pour la prestation des cours de services, ceux de mathématiques et d'administration notamment, qui sont bien adaptés aux besoins particuliers du programme. Il s'agit d'un autre des points forts du programme. Par ailleurs, grâce au dynamisme du département d'*Informatique*,

cet esprit de collaboration se manifeste aussi avec le Service de la formation continue pour l'offre du programme d'AEC en *Techniques de micro-informatique*.

L'attention portée aux étudiants, déjà signalée plus haut, se traduit aussi par la qualité de l'encadrement offert par les professeurs du Département, notamment en première année auprès des étudiants plus faibles, ainsi que par les mesures de soutien et de suivi du Collège, comme le principe du bulletin de mi-session. Le rapport d'auto-évaluation note, à juste titre selon la Commission, que ces deux séries de mesures – du Département et du Collège – atteindraient leur maximum d'efficacité si un effort d'intégration était réalisé entre les deux.

La très bonne disponibilité des professeurs envers leurs étudiants en dehors des heures de cours, confirmée par les étudiants rencontrés, mérite d'être soulignée. Une seule ombre au tableau : faute de place, la presque totalité des professeurs sont dépourvus de bureaux individuels et sont regroupés dans une même pièce, sans cloisons. Une telle situation, indépendamment des inconvénients qu'elle occasionne aux professeurs, ne facilite pas la consultation de ceux-ci par les étudiants. La Commission **suggère** que le Collège fasse réaménager les locaux mis à la disposition des professeurs de manière à faciliter la consultation de ces derniers par les étudiants en dehors des heures de cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières : le nombre et la qualification des professeurs; le nombre et la qualification des membres du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles disponibles.

Les professeurs sont en nombre suffisant et leurs qualifications et compétences sont assez diversifiées pour permettre l'atteinte des objectifs. Il s'agit en outre d'une équipe professorale dynamique, qui n'a pas hésité, par exemple, à développer l'option informatique industrielle.

La visite d'évaluation a permis de constater que le personnel de soutien, trois techniciens correspondant à un ETC, était en mesure de livrer un service adéquat.

Le Collège bénéficie d'une bonne politique de valorisation du personnel enseignant basée, principalement, sur le Prix d'excellence en pédagogie, un concours annuel visant à reconnaître, dans trois catégories, les initiatives en matière de pédagogie. Par ailleurs, il n'existe pas de politique d'évalua-

tion des professeurs et seuls les nouveaux professeurs bénéficient «d'un suivi plus formel». Le Collège est conscient de cette lacune et travaille à la mise au point d'une politique d'évaluation des professeurs. La Commission invite le Collège à établir les liens qui s'imposent entre cette politique et celle sur le perfectionnement du personnel.

Le perfectionnement pédagogique mis à la disposition des enseignants par le Collège, notamment dans le cadre du programme Performa, est adéquat. Quant aux possibilités de perfectionnement disciplinaire offertes, en revanche, les budgets disponibles sont nettement insuffisants dans le cas des professeurs d'informatique. Dans un domaine comme l'informatique où la technologie évolue à un rythme extrêmement rapide, la mise à jour continue des connaissances est absolument obligatoire. Elle le devient encore davantage dans un collège qui, tel que Lionel-Groulx, désire faire des sciences et de la technologie l'un de ses axes majeurs de développement. La Commission *suggère* donc que le Collège fasse le nécessaire pour que la Politique sur le perfectionnement du personnel enseignant à l'enseignement régulier soit revue pour tenir pleinement compte des particularités du perfectionnement en informatique : grande rapidité des changements technologiques et fréquence proportionnelle des sessions de perfectionnement et, également, de simple mise à jour.

Les laboratoires disponibles pour les fins du programme et l'équipement spécialisé ont semblé appropriés en quantité, en qualité et en accessibilité au comité visiteur. Mais cela ne vaut que pour l'immédiat. La Commission *suggère* donc, ainsi que cela est d'ailleurs porté au nombre des «actions envisagées» dans le rapport d'auto-évaluation, que le Collège puisse se doter d'une politique de renouvellement de l'équipement en informatique, logiciels compris.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Sur la base des plans de cours, examens, corrigés et travaux pratiques fournis ainsi que sur celle des explications supplémentaires obtenues lors de la visite d'évaluation, il est possible de dire que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés sont généralement adéquats. Certains instruments d'évaluation demandent cependant à être améliorés. C'est le cas dans l'évaluation des stages, comme le Collège l'a noté dans son rapport d'auto-évaluation. Les objectifs spécifiques des

stages n'étant pas définis explicitement, il n'est pas surprenant que les critères d'évaluation soient flous. En outre, la pondération accordée par l'employeur est très importante, ce qui risque de poser un problème d'équité. Pour cette raison, la Commission **suggère** au Collège, comme le rapport d'auto-évaluation en fait mention, de resserrer les instruments d'évaluation du stage «pour qu'ils rendent mieux compte de l'atteinte des objectifs du programme».

Les taux de réussite dans les cours d'*informatique* sont supérieurs à ceux observés dans plusieurs autres programmes de DEC en *Techniques de l'Informatique*. Il en va de même pour les taux de diplomation. Cela dit, les taux de diplomation restent tout de même faibles en valeur absolue : 20 % (7 sur 35) après 6 sessions pour la cohorte de 1990 et 32 % (12 sur 37) pour la cohorte de 1991⁵. Les raisons avancées pour expliquer ces taux ressemblent à celles invoquées par les autres collèges : méconnaissance de l'informatique et de ses exigences de la part d'une partie des nouveaux inscrits, quantité de travail à fournir plus importante que dans beaucoup d'autres programmes et étudiants se faisant employer après avoir terminé leur formation spécifique mais sans avoir obtenu le DEC. Les responsables du programme sont préoccupés par cet état de fait et se proposent de mettre en place des mesures correctives, dont celle-ci : l'obligation d'avoir réussi l'ensemble des cours, en informatique et dans les autres matières, avant de faire le stage. Selon la direction du Collège, la mise en place de cette mesure demanderait toutefois un changement de mentalité chez les étudiants et, par conséquent, ne pourrait pas intervenir immédiatement.

De fait, les professeurs du département d'*Informatique* chiffrent à au moins 50 % le pourcentage des étudiants qui sont engagés à la fin de leur stage par les entreprises les ayant accueillis. Par ailleurs, ils expliquent que ce sont surtout les petites entreprises qui n'hésitent pas à engager un étudiant qui, tout en ayant réussi tous ses cours d'informatique, n'a pas encore terminé son programme. Le Département se donne beaucoup de mal pour trouver des lieux de stage intéressants; ses efforts portent fruit puisqu'il trouve plusieurs stages dans des grandes entreprises et qu'il arrive à déborder le périmètre montréalais.

5. Si l'on considère, non plus les seuls diplômés, mais l'ensemble des étudiants ayant réussi tous les cours de la formation spécifique, le taux s'élève à 37 % (13/35), toujours après 6 sessions, pour la cohorte de 1990 et à 51 % (19/37) pour celle de 1991.

Conclusion

Le jugement d'ensemble de la Commission est très favorable. Entre autres nombreux points forts, ce programme se caractérise par des objectifs et un contenu régulièrement adaptés aux paramètres du marché du travail, une séquence de cours bien équilibrée, une équipe professorale dynamique et très disponible, et des taux de diplomation supérieurs à la moyenne.

Les responsables du programme sont eux-mêmes conscients des améliorations qui pourraient lui être apportées. De fait, la plupart des suggestions formulées dans le présent rapport s'inscrivent dans la ligne de constatations faites par le comité d'évaluation mis sur pied par le Collège ou de mesures envisagées par ledit comité.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Au Collège Lionel-Groulx, le programme d'AEC en *Techniques de micro-informatique* a été dispensé à deux reprises : en 1992-1993, puis en 1993-1994. Dans les deux cas, il était offert à des personnes inscrites à l'assurance-chômage dans le cadre des Achats directs. Pour la cohorte ayant fait l'objet de l'auto-évaluation, c'est-à-dire la seconde, l'effectif professoral se composait d'un professeur à temps plein et de 5 chargés de cours.

Les six cours que devait choisir l'établissement dans une liste de plus de trente, ont été retenus de manière à renforcer les trois fils conducteurs adoptés pour la mise en œuvre du programme au Collège Lionel-Groulx : bases de données, réseaux et méthodes de résolution de problèmes.

Les dix dernières semaines de ce programme intensif de 45 semaines sont exclusivement consacrées à un stage.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme d'AEC en *Techniques de la micro-informatique* offert par le Collège Lionel-Groulx est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme de DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Les objectifs du programme cadre du Ministère ont été ré-agencés et un dernier objectif a été ajouté : «Connaître les moyens et développer des outils pour améliorer la recherche d'emploi». Ce dernier objectif s'est traduit par l'introduction d'un cours supplémentaire : *Développement de*

carrière. Ces opérations résultent d'un effort d'adaptation aux besoins du marché et à ceux des étudiants. Elles ont été faites avec réalisme, en essayant de tirer parti au mieux du cadre relativement restreint d'un programme d'AEC. Au total, les objectifs poursuivis sont pertinents.

La cohérence du programme

Les professeurs n'ont pas hésité à choisir ou modifier certains cours pour mieux équilibrer la formation. C'est ainsi que, parmi les 6 cours au choix, le cours *Entretien de systèmes* (420-850) a été retenu à la place du cours *Architecture des ordinateurs* (247-301) «afin d'obtenir un meilleur compromis entre l'aspect logiciel et matériel». Autre exemple, le contenu du cours *Implantation de la bureautique* (420-834) a été revu pour mettre «davantage l'accent sur l'impact sur les ressources humaines dans l'implantation de la bureautique» et «pour apporter un complément de formation à la programmation en langage C». Ces actions étaient dictées par le souci de tenir compte des observations des employeurs ainsi que des attentes des étudiants et, de l'avis de la Commission, étaient presque toujours justifiées.

Mis à part la quasi absence de répit entre les sessions, caractéristique découlant des normes des Centres d'emploi pour les programmes offerts grâce aux Achats directs, la grille de cours adoptée était adéquate.

Selon les étudiants rencontrés, le programme aurait été très chargé dans sa première moitié puis insuffisamment dans sa seconde. Les professeurs ensuite rencontrés ont expliqué que le niveau moyen de la classe ayant été surévalué, le rythme dut être ralenti en cours de formation. Un effort devrait être fait pour assurer une meilleure répartition de la charge de travail tout au long du programme. Cela dit, la Commission est bien consciente qu'il s'agit là d'un exercice difficile à cause de l'hétérogénéité du niveau de la formation initiale des groupes d'étudiants admis par l'intermédiaire des Centres d'emploi dans les programmes d'AEC.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants

De façon générale, les méthodes pédagogiques étaient bien adaptées aux objectifs et aux caractéristiques des étudiants. Toutefois, deux petites lacunes sont à signaler : le manque d'expérience de quelques professeurs et, ceci découlant peut-être de cela, l'accent trop fort mis sur la théorie dans certains cours.

Sur le plan du soutien aux étudiants, un élément gagnerait à être amélioré : l'aide pédagogique (API) et le conseiller pédagogique – dont les compétences et le dévouement ne sont nullement en cause, bien au contraire... – que peuvent théoriquement consulter les étudiants du programme, sont peu disponibles dans les faits en raison de leurs nombreuses autres obligations. La Commission **suggère** donc au Collège d'améliorer, au profit des étudiants inscrits au programme, la disponibilité des professionnels de ce type.

Le Collège a eu l'occasion d'être confronté aux exigences particulières d'affectation des ressources professorales qu'entraîne l'offre de programmes dans le contexte des Achats directs. La première partie du programme a été dispensée par les professeurs réguliers du Département au cours de l'été, alors que la deuxième a dû être offerte par des chargés de cours moins expérimentés et moins familiers avec le programme. Il en a résulté une discontinuité. La Commission **suggère** au Collège de remédier à ce type de difficultés en augmentant les échanges de ressources humaines entre le secteur de l'enseignement régulier et celui de l'éducation des adultes.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les membres de l'équipe professorale étaient en général bien qualifiés mais, ainsi que cela a déjà été signalé, certains d'entre eux manquaient encore d'expérience pédagogique. En outre, il n'existe pas de politique formelle d'évaluation des chargés de cours au Collège Lionel-Groulx; la situation devrait toutefois changer bientôt, a-t-on affirmé au comité visiteur. Il faut s'en réjouir, car, entre autres avantages, l'existence d'une telle politique permettrait de constituer une liste de chargés de cours potentiels. La Commission **suggère** donc au Collège de se doter rapidement d'une politique d'évaluation des chargés de cours.

L'appréciation favorable déjà faite sur le personnel de soutien disponible pour le programme de DEC vaut également pour le programme d'AEC, parce qu'il utilisait lui aussi le matériel disponible au pavillon d'ordinique et, par conséquent, bénéficiait des services des mêmes techniciens.

L'accès aux laboratoires a été bon, globalement, selon les étudiants rencontrés. Un petit problème de disponibilité, à certaines heures, a pu être réglé en cours d'année. Cela dit et en prévision des prochaines cohortes qui pourraient être admises dans le programme, la Commission appuie l'action envisagée apparaissant dans le rapport d'auto-évaluation : «Reconnaître la réalité de la formation continue et mettre en place un plan et un processus d'allocation des espaces et des disponibilités des locaux en dehors des périodes prévues pour l'enseignement régulier».

L'efficacité du programme

Comme le programme est offert dans le cadre des Achats directs, le recrutement et la sélection des étudiants sont réalisés par les Centres d'emploi fédéraux. L'intervention du Collège auprès des nouveaux étudiants se situe à l'étape ultérieure, avec de nombreuses mesures d'accueil et d'intégration. Par exemple, un «5 à 7» a été introduit récemment à l'intention des conjoints des étudiants, dans le but de les sensibiliser aux implications concrètes du retour aux études «pour qu'ils puissent par la suite devenir complices et supporter la démarche de formation de leur conjoint».

À en juger par les documents fournis et les explications obtenues lors de la visite, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés sont généralement adéquats. Ils ne couvrent cependant pas toujours adéquatement les objectifs des cours. En ce qui concerne les stages, la **suggestion** faite pour le programme de DEC s'applique aussi à ce programme.

Les taux de réussite des cours et, surtout, les taux de diplomation sont satisfaisants. Les taux de diplomation ont été de 81 % (13 sur 16) pour la 1^{re} cohorte (1992-1993) et de 71 % (10 sur 14) pour la 2^e (1993-1994). Les mesures d'accueil, d'intégration puis de soutien aux étudiants en difficulté ont certainement contribué à ces résultats.

Enfin, le Collège fait des efforts concluants pour trouver des lieux de stage intéressants. Il est proposé, dans le rapport d'auto-évaluation, que soient resserrés les instruments d'évaluation des stages «pour en arriver à une analyse plus fine de l'atteinte des objectifs». La Commission pense qu'une mesure corollaire serait la bienvenue : une insistance accrue, lors de la présentation du programme aux étudiants, sur l'importance et le rôle du stage.

Conclusion

Le jugement global de la Commission est favorable. Le programme d'AEC en *Techniques de micro-informatique* tel qu'il est mis en œuvre par le Collège Lionel-Groulx se distingue, notamment, par des objectifs réalistes, de bonnes mesures d'accueil, d'intégration et de soutien et des taux de diplomation satisfaisants.

En contrepartie, le programme présente les inconvénients propres aux programmes courts offerts pour répondre à une commande du ministère du Développement des ressources humaines : inégalité dans le niveau de la formation de départ des étudiants, très courts délais laissés au Collège pour procéder à l'engagement des professeurs, caractère intensif de la formation. Quelques autres faiblesses, dont le manque de disponibilité du personnel de conseil pédagogique, ont donné lieu à des suggestions de la Commission.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission qu'il souscrit à l'ensemble des commentaires et des suggestions que l'on y retrouve et, que déjà, des gestes concrets ont été posés pour leur donner suite.

Les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier les programmes évalués.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président